Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 39 (1931)

Heft: 4

Artikel: La Sainte-Alliance et les réfugiés politiques dans le canton de Vaud en 1823-1824

Autor: Martin, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-30373

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

39me année | N° 4 | Juillet-Aout 1931

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA SAINTE-ALLIANCE ET LES RÉFUGIÉS POLITIQUES DANS LE CANTON DE VAUD en 1823-1824.

(Lettres confidentielles inédites du landamman Henri Monod à Etienne Dumont.)

En 1823 et 1824, la Sainte-Alliance exerça, sur le Vorort de la Confédération Suisse, une forte pression diplomatique afin d'obtenir l'expulsion de réfugiés politiques dont la présence sur territoire helvétique lui portait ombrage. Intimidé, le Vorort agit à son tour auprès des gouvernements cantonaux, réclamant d'eux des mesures de rigueur. Comment le chef libéral d'un de ces gouvernements, Henri Monod, tenta de se dégager de cet étau en cherchant à influencer la Sainte-Alliance par l'intermédiaire d'Etienne Dumont et de l'opinion publique britannique, c'est ce que nous apprend une liasse de lettres « très confidentielles » adressées, de juillet 1823 à septembre 1824, par le landamman du canton de Vaud au publiciste genevois.

Déjà nous eûmes, grâces aux invectives de Frédéric-César de la Harpe, un aperçu de l'émotion causée, dans les milieux libéraux de la Suisse romande, par les agissements de la Sainte-Alliance [1]. Mais le libérateur du Pays de Vaud, tenu lui-même pour suspect par les gouvernements absolutistes, et même visé indirectement, comme nous allons le voir, par l'intervention des gouvernements alliés, ignorait le dessous des cartes, que va nous révéler le landamman Monod. Le 11 juillet 1823 il écrit à Dumont :

Les ennuis du landamman vaudois.

Monsieur Dumont,
membre du Conseil représentatif, etc.,
Genève.

Monsieur,

Connaissant votre amour pour une sage liberté et pour le bien de notre commune patrie, je crois devoir m'adresser franchement, quoique très confidentiellement à vous, pour, en raisonnant sur ce qui se passe, que vous n'ignorez sans doute pas, voir s'il n'y aurait point quelque moyen de le faire connaître d'une manière exacte et sous son vrai point de vue à quelques hommes influents et bien intentionnés qui n'en ont peut-être qu'un informe aperçu. Je ne sais si on ne parviendrait pas par là à déjouer l'intrigue et à prévenir le nouvel orage qu'elle nous prépare.

Vous savez, Monsieur, que les ministres de F[ran]ce et d'Aut[rich]e demandèrent, il y a quelque temps, l'expulsion de quelques individus qui devaient être en Suisse ; le pré-

[1] *Lettres inédites de Frédéric-César de la Harpe à Etienne Dumont et à la famille Duval* 1822-1831, par Jean Martin, dans la *Revue Historique Vaudoise* d'août, sept., oct. 1929 et tirage à part de l'Imprimerie de la Société de la *Gazette de Lausanne*.

texte était les principes de ces hommes et les complots qu'ils fomentaient. Pour m'en tenir à ce qui concerne mon canton, je vous dirai qu'entre les gens notés que nous devions avoir, quelques-uns nous étaient inconnus et n'étaient point ici, d'autres y avaient été et avaient déjà été congédiés ; parmi ceux-ci entre autres se trouvait un très mauvais sujet que nous avions mis dehors, quoique peu auparavant il nous eut été recommandé par le secrétaire de la légation en l'absence de son chef, et qu'il fut allé se marier en France ; ce qui peut vous donner une idée de la manière dont la note était faite. Enfin elle comprenait encore trois personnes, dont vous connaissez l'une, Mr. Comte, et les deux autres sont deux vieillards ex-Conventionnels [1], expulsés de F[ran]ce en 1815, qui sont ici depuis 1818 avec quelques autres et avec l'attache du ministre de F[ran]ce.

Notre réponse fut simple, nous dîmes sur les premiers ce que nous en connaissions, et qu'ils n'étaient pas ici. Sur les 3 autres, nous rappelâmes les circonstances des deux ex-Conventionnels, gens fort paisibles et près de la tombe ; quant à Comte, nous expliquâmes que notre chaire de droit naturel étant vacante, personne malgré les publications ne s'étant présenté pour la remplir, Mr. Comte avait bien voulu, pour ne pas laisser de lacune dans l'instruction de notre jeunesse, se charger du cours la première année ; comme ensuite il ne s'était présenté qu'un ecclésiastique et un militaire pour remplir la place, ce que nous avions jugé ne pouvoir convenir, nous la lui avions donnée provisoirement pour quatre ans, dans l'espérance que d'ici-là quelques jeunes gens qui étaient hors de leur patrie et s'étaient voués au droit nous fourniraient des hommes capables. Nous ajoutions que nous savions bien que Mr. Comte avait été condamné en F[ran]ce

[1] Gauthier et d'Espinasse, mentionnés dans la lettre de F.-C. La Harpe à Jacob Duval du 22 novembre 1823.

pour délit correctionnel de presse à deux ou trois mois de prison, mais que ce ne pouvait être un motif suffisant pour fonder la réquisition qui nous était faite, s'il n'y en avait pas d'autre que nous ignorions ; nous en disions autant pour les deux Conventionnels, demandant s'ils avaient fait quelque chose de répréhensible depuis l'époque où le ministre de F[ran]ce avait consenti à leur séjour ici. Dans ce cas, nous priions qu'on nous mît à même de juger s'ils devaient être expulsés, ne pouvant le faire sans cela.

Dès lors silence complet, nous savions seulement qu'Haller & Cie travaillaient fortement pour nous troubler ; la Diète n'a pas plutôt fini que la bombe a éclaté. Cinq notes au Vorort se sont succédé le même jour, deux en particulier du ton que prendrait un gouvernement vis-à-vis d'une *Municipalité* dont il serait mécontent. Les deux notes de F[ran]ce et d'Aut[trich]e sont, quant à ceux dont on demande l'expulsion, les mêmes que les précédentes, sans cependant faire la moindre mention de la démarche antérieure, ni par là même des réponses qu'on y avait faites. Celle de Sard[aign]e renferme, je crois, le compte de cent individus désignés uniquement par leurs noms, et notez que dans ce nombre est un honnête ministre originaire à la vérité des vallées du Piémont, qui avait étudié ici, y est resté dès sa jeunesse et avant la révolution, s'y est fait naturaliser, s'y est marié depuis plusieurs années, y tient une pension de jeunes gens, et passe pour l'homme du monde le plus paisible. Les notes des deux autres ministres ne font qu'appuyer la démarche des 3 autres. J'oubliais de dire que dans toutes les notes on demande d'accorder des passeports pour Hambourg, afin d'expédier de là tout ce monde en Amérique. Ainsi nous voilà condamnés à condamner à la déportation.

Voilà, Monsieur, l'état des choses que je confie à votre prudence, si déjà vous n'êtes pas complètement au fait.

J'ose croire que notre nouvelle réponse sera ce qu'elle a déjà été et ce qu'elle doit être, si nous sommes dignes d'être à la tête d'un Peuple petit sans doute, mais honnête, sage et indépendant. Je ne douterais pas qu'elle ne fût appréciée comme elle le serait en temps ordinaire, et qu'on nous laissât tranquilles, si tout ce qui se passe au dehors et au dedans ne me faisait craindre le contraire. A ce dernier égard j'ignore s'il en est chez vous comme chez nous ; mais on nous inonde d'agents provocateurs auxquels se livrent nos badauds avec toute la bonhomie de gens qui n'imaginent pas être assez importants pour que l'on fasse attention à eux. On renouvelle en un mot la sourde guerre que l'on nous faisait en 1814 et 15 dans le but de nous culbuter, ce dont j'ai acquis ensuite la preuve que j'ai en mains.

D'après ces données, vous comprendrez que s'il importe de nous montrer calmes et fermes, il est impossible d'être sans inquiétude, et qu'il serait bien essentiel de pouvoir contreminer, si possible. Nos moyens sont bien faibles en comparaison de ceux qu'on nous oppose. Si j'étais à la porte de tel souverain dont je crois les intentions et le cœur très bons [1], je n'hésiterais pas à chercher à pénétrer jusqu'à lui et à lui parler avec la plus grande franchise, je crois que cela pourrait déjouer. A ce défaut si dans un papier public que je suppose qu'il doit lire, tel qu'un papier ministériel anglais, le *Courrier* qu'on dit même ministériel français, ou tout au moins le *Sun,* si, dis-je, dans tel papier semblable, on faisait insérer quelques articles bien calmes, bien réservés, qui tout en louant le désir de maintenir la paix, etc., peindraient ce qui se passe en Suisse, et feraient sentir que, loin d'atteindre le but qu'on se propose par tout ce qu'on s'y permet, on produit l'effet contraire, je ne sais si je me fais

[1] Le roi de France Louis XVIII.

illusion, mais il me semble que cela ne pourrait qu'être fort utile. Il ne serait pas difficile de faire sentir que par ce que l'on fait à force de crier au carbonarisme, on distrait l'attention des Souverains d'une ligue plus redoutable pour eux.

Que pensez-vous, Monsieur, de mon idée ? Je vous la soumets ; si vous l'approuviez, personne ne pourrait mieux que vous faire ce qu'il faudrait, mais il serait bon de ne pas renvoyer. Il importerait d'ailleurs, je crois, que non seulement dans ce qui serait publié, rien ne parût officiel, en sorte qu'aucun gouvernement ne pût être compromis, il faudrait même peut-être encore que ce qui paraîtrait eût l'apparence de venir d'un étranger à la Suisse pour lui donner un air plus impartial et plus désintéressé. — J'ajouterai que s'il peut nous être avantageux que l'on s'occupe de nous en Angleterre, il est à souhaiter que ce soit avec beaucoup de mesure. Je sais qu'une sortie de Mr. Brougham au Parlement nous a nui plutôt qu'elle ne nous a été utile.

Pardon de cette longue épître, le sujet me servira d'excuse. Veuillez, je vous prie, la garder par devers vous et n'en parler à personne, moi-même n'en ayant rien dit à qui que ce soit.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Lausanne, le 11-7-[18]23.

H. MONOD.

* * *

Précisons tout d'abord quelques points. Il nous paraît superflu de revenir sur les aventures du professeur Comte et des ex-conventionnels Gauthier et d'Espinasse, dont nous avons parlé à propos des lettres de F. C. de la Harpe ; mais qui est l'« honnête ministre originaire des vallées du Piémont » auquel Monod fera de nouveau allusion dans sa

deuxième lettre ? Il s'agit de M. Antoine Monastier, dont la famille était venue du val d'Angrogno et avait obtenu la bourgeoisie de Lausanne en 1809 ; lui-même, né en 1774, devint maître au Collège académique dès 1815, puis fut plus tard, de 1829 à 1845, pasteur à Cheseaux ; il publia divers manuels d'histoire et de géographie, et une *Histoire de l'Eglise vaudoise depuis ses origines et des Vaudois du Piémont jusqu'à nos jours*. Grâce aux bons soins de Monod, sa carrière, on le voit, ne fut pas brisée par l'intervention des ministres de la Sainte-Alliance.

Karl-Ludwig de Haller, dit « le Restaurateur » (1768-1854), contre lequel s'exerça l'ire de Monod tout au long de ses épîtres, est trop connu pour qu'il soit nécessaire de s'appesantir sur son compte : diplomate, libelliste, professeur, parlementaire, il fut l'un des plus actifs et des plus opiniâtres partisans du régime aristocratique. Parmi ses nombreuses actions politiques, il en est une qu'il convient de rappeler ici : il prit en 1814 une grande part au règlement du rattachement du Jura bernois à l'ancien canton. Berne n'ayant pu obtenir restitution totale ou partielle de l'Argovie, Haller et Zeerleder firent une opposition très accentuée à l'action diplomatique de Pictet de Rochemont et de d'Yvernois qui s'exerçait en faveur d'un échange de Porrentruy contre le pays de Gex. Et ce fut Berne qui l'emporta. C'est ainsi que l'action de la Russie à Vienne en faveur d'une Suisse libérale fut contrecarrée par l'agressif de Haller. Monod, qui en reparlera dans d'autres lettres, lui en garde une rancune tenace, et l'entrevoit partout, dans l'avenir comme dans le passé et le présent, à l'origine des intrigues qui se trament contre les libéraux.

Venons au fait : Monod désire une intervention prudente de Dumont en Angleterre ; « prudente », car une sortie

véhémente comme celles dont le fougueux orateur Brougham est prodigue risquerait de faire plus de mal que de bien à la pauvre petite Suisse à peine convalescente du drame de l'occupation française et des guerres napoléoniennes. Quel jour Brougham avait-il fulminé contre les exigences de la Sainte-Alliance à l'égard de la Confédération ? Ce dut être le 5 février 1823, car ce jour-là, raconte *The Edinburgh Magazine* (tome XIII p. 370), « M. Brougham prononça un réquisitoire magistral contre les despotes qui se sont ligués pour extirper la liberté du continent » ; les circonstances lui offrirent « une heureuse occasion de mettre en jeu son talent pour les sarcasmes, talent pour lequel il n'a pas de rival». Et M. Peel, parlant au nom du gouvernement, affirma déplorer certaines expressions employées par M. Brougham.

Que pensa Dumont des suggestions de son correspondant? Nous le saurons peut-être lorsque seront publiés un jour les papiers précieux de la famille Monod. Pour le moment, nous devons nous borner à faire des conjectures ; il semble, à lire la réplique de Monod, que la première réponse du publiciste genevois n'ait pas été très encourageante : plutôt que d'écrire en Angleterre, il trouvait plus simple qu'on fît de la diplomatie à ciel ouvert. Jugez-en à la lecture de la deuxième lettre du landamman vaudois, datée du 21 juillet 1823 :

Les notes diplomatiques des puissances alliées.

Monsieur,

Je suis si fort de votre avis sur l'utilité qu'il y aurait à ce que l'autorité supérieure, loin de craindre la publicité, se la prescrivît au contraire, que j'en écrivais dans ce sens à Zurich à un ami membre du Directoire, pendant que le Directoire y était. Mais on ne peut espérer de longtemps cette réforme de nos anciens gouvernements aristocratiques;

le mystère leur a été utile jadis, ils ne voient pas encore que les temps sont changés et qu'aujourd'hui que les peuples se mêlent de raisonner, une marche franche, loyale et publique est la seule qui puisse les satisfaire et attirer leur confiance. J'ai cependant écrit un mot à ce sujet à une personne qui peut avoir quelque influence, mais je connais trop l'esprit qui règne pour en attendre rien, en sorte que je ne puis que vous réitérer la prière d'agir de votre côté sans compter là-dessus.

Je crois même la chose d'autant plus instante qu'une lettre que nous avons reçue depuis celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire augmente singulièrement mes inquiétudes, en ce qu'elle semble prouver que la sage fermeté qu'avait montrée jusqu'à ce jour le Directoire tendrait à mollir. En effet, au moment où partait notre réponse aux notes, réponse qui était fort dans ma manière de voir, en arrivait une qui, en nous invitant encore à force nouvelles recherches, nous parlait de Mr. Comte et des deux ex-conventionnels comme si nous devions les renvoyer sans autre. Cela m'a surpris d'autant plus que j'avais eu occasion de voir des membres du Directoire de B[ern]e, qui m'avaient paru penser autrement.

Vous pouvez croire que cette lettre ne nous a pas fait changer notre décision, mais si nous restons seuls à défendre l'indépendance et l'honneur des gouvernements suisses, vous comprendrez combien notre position est différente, et que nous ne devons négliger aucun moyen permis pour en diminuer le danger ; or la publicité en est sûrement un : nous ne pouvons nous la permettre ostensiblement, nous ameuterions contre nous toutes ces vieilles perruques, que nous avons un grand intérêt à ménager ; pour le faire autrement, permettez-moi de compter sur vous.

Vous connaissez les notes, il est donc inutile que je vous en parle, mais il serait peut-être bon que je vous dise un mot de notre réponse. Nous commençons par entrer entièrement dans les vues des Puissances, en protestant de notre ferme volonté de maintenir l'ordre, d'éviter tout ce qui pourrait nuire à nos voisins ; nous donnons pour garants notre plus cher intérêt, le bonheur dont nous jouissons, notre prospérité croissante qui ne pourraient que perdre ou être détruits au moindre changement.

Nous prouvons cette volonté en entrant dans les détails ; nous avons renvoyé tous les fugitifs impliqués dans les derniers troubles, nous avons cherché et recherché tous ceux qui nous étaient annoncés sans la moindre hésitation, expulsé tous ceux qui se cachaient, puni ceux qui avaient contrevenu aux ordres donnés à cet effet. Dans la note sarde se trouve un Mr. Monastier des Vallées du Piémont, retiré ici depuis plus de 30 ans, qui y avait étudié, y avait été consacré, y fut naturalisé en 1810, est un de nos Régents, tient une pension de jeunes gens, et se trouve l'homme le plus paisible possible. Ceci peut faire apprécier la note. Dans la française est un mauvais sujet qui nous avait été recommandé par le secrétaire de la légation, qu'on chassa néanmoins bientôt après, qui s'est marié depuis peu à Lyon, y a des procès, est habituellement en Savoie. Cet homme, avec un autre qui rôde dans le pays de Gex, dans vos villages et nos villages-frontières, et qui aussi a été expulsé de chez nous avant toute réquisition, me trompe fort s'il n'est pas aux gages de la police, ainsi que ce dernier, et poussé chez nous de temps à autre dans l'idée de nous compromettre.

Quoi qu'il en soit, sur tous les individus inscrits dans ces notes de proscription, nous sommes d'accord avec la réquisition, sauf sans doute ce Mr. Monastier, Comte et les deux

Conventionnels. A l'égard du premier nous disons ce qui en est, et je pense qu'il n'en sera plus question ; pour Comte, nous disons que notre chaire de droit naturel étant vacante depuis une année, et ne trouvant personne pour la remplir convenablement, nous apprîmes que Mr. C[om]te J[ea]n François était à Genève où il vivait tranquille au vu et su de tout le monde depuis une année, que nous l'invitâmes à donner un cours, qu'il le fit à notre satisfaction ; que n'ayant toujours personne pour la chaire, nous la lui donnâmes pour quatre ans ; que nous avons bien su qu'il avait quitté la F[ran]ce pour un délit de la presse qui l'avait fait condamner à deux mois de prison et 2000 (livres) d'amende qu'il avait payées, mais que cette faute n'était pas de nature à autoriser la demande de son expulsion ; que depuis 3 ans qu'il était en Suisse, sa vie studieuse et retirée nous donnait l'assurance qu'il n'avait rien fait qui pût lui mériter une telle peine, mais que s'il en était autrement nous priions qu'on nous l'expliquât. Nous disions la même chose pour les conventionnels, en rappelant leurs circonstances. Ils sont en Suisse depuis leur expulsion de F[ran]ce, dans ce canton depuis 1818 avec l'attache du ministre de F[ran]ce ; ce sont deux vieillards nuls, leurs femmes plus agréables voient un peu de société ; il paraît que c'est ce qui les a fait distinguer de quelques autres qui n'en voient pas et dont on ne parle pas.

Tel est en gros l'esprit de notre réponse dans laquelle d'ailleurs nous glissons un mot sur le ton d'une des notes pour fixer là-dessus l'attention du Directoire, et nous témoignons notre surprise sur ce qu'ayant déjà demandé sur les trois personnes en question l'explication que nous réitérons, on n'a rien répondu là-dessus, ce qui nous fait présumer que notre réponse n'a pas été mise sous les yeux des Puissances.

J'ai cru devoir entrer dans ces détails, Monsieur, dans l'idée que vous en trouveriez peut-être qui feraient d'autant mieux ressortir ce que l'on se permet à notre égard. Mais après l'avoir présenté crûment, tel qu'il paraît au premier coup d'œil, ne serait-il point à propos ensuite de lever un coin du voile derrière lequel se cachent les intrigants subalternes qui mettent en jeu l'autorité pour satisfaire leurs petites passions ? Dans le cas où vous le croiriez utile, ainsi qu'il me le paraît, je dois vous dire ce que j'en sais, dont vraisemblablement une partie au moins vous est inconnue.

Quelques mois avant l'envoi des premières notes que nous reçûmes ce printemps, H[al]ler vint à Berne chercher ses fils pour les emmener en F[ran]ce, et j'appris qu'il avait annoncé la guerre qu'il allait faire à la Suisse, et s'était vanté entre autres de faire chasser Comte et les Conventionnels. Je ne sais si vous êtes au fait de ce qui concerne H[al]ler. C'est une tête excentrique qui veut faire du bruit et qu'on s'occupe de lui. En conséquence, il s'est jeté dans tous les extrêmes. D'abord ami de la révolution suisse, voyant qu'elle marchait sans qu'on fît attention à lui, il vira de bord et finit par l'attaquer. Au retour de ses amis dans le gouvernement de B[ern]e, il fut fait professeur en droit, vous aurez ouï parler de ses principes dans ses cours sur le pouvoir absolu. En 1813, il commença l'attaque de l'acte de médiation, et travailla avec ardeur au retour de l'ancien ordre, par là même des 13 cantons. Il fut le principal boutefeu dans les petits cantons, ses lettres au landamman d'Unterwald ont été imprimées, et c'est principalement à ses instigations que cette section du canton a dû la perte de la vallée d'Engelberg.

Entré dans le Conseil secret de B[ern]e, il fut principalement chargé des négociations de ce canton avec le Pape pour

les arrangements relatifs aux catholiques. C'est pendant ce temps qu'il abjura en secret, tout en continuant ses négociations ; et pour mieux tromper il communia même avec les Protestants à Berne, — quoiqu'étant déjà catholique, le tout pour le plus grand avantage de la Religion, et par due permission de la clique Jésuite. Une telle conduite ayant été découverte indigna même les catholiques qui sont dans le gouvernement de B[ern]e et l'en fit chasser. De là la fureur du personnage et son crédit auprès du gouvernement occulte, surtout d'une grande D[am]e ; il est tel, m'assure-t-on, qu'elle doit avoir écrit directement pour le faire nommer ministre des affaires étrangères de l'Etat qui vous touche et vous tracasse. La proposition surprit et fut éludée sous le prétexte que l'on choquerait les indigènes.

J'ajouterai qu'il a des motifs particuliers de haine avec De La H[arp]e, depuis le Directoire helvétique, et dès lors, que la haine contre ce dernier est partagée par quelques cabinets — entre autres l'un des plus influents. Vous savez que De La [Harp]e va toujours droit comme une barre à son but, sans s'embarrasser de heurter à droite, à gauche ou devant lui. Il en a heurté entre autres l'un qui maintenant est à la tête du système [1], qui a travaillé dès long[temp]s et a réussi à le discréditer, et qui, non content de ce triomphe, saisit toutes les occasions de lui tomber dessus. Or la maison de De L[a Harp]e est ouverte aux trois hommes en question, raison pour les distinguer. Le c[anto]n de Vaud doit en grande partie son existence à De l[a Harp]e, raison pour chercher à le détruire, outre que le régime constitutionnel y marche fort bien, donne le plus fort démenti à ses adversaires, et un exemple détestable aux peuples voisins.

Ce dernier motif vous regarde aussi, et les hommes à

[1] Evidemment Chateaubriand.

talents, tous libéraux, que renferme Gen[èv]e, offusquent. Vous trouverez dans cet aperçu succinct le dessous de carte des chicanes qu'on nous cherche. Peu de personnes s'en doutent : vous comprenez que je dissimule à mon ami ce qui peut le concerner, quoique j'entrevoie qu'il en a quelque doute. On avait écrit au b[eau] père de Comte [Jean-Baptiste Say] ce qui regarde celui-ci, deux lettres que ce b[eau] père a écrites à Chat[eaubriand] pour demander une audience sont restées sans réponse. Le parti est donc pris de la part de ces Messieurs, c'est maintenant à nous à prendre franchement le nôtre, et à voir si nous voulons nous montrer dignes de la place que nous occupons, ou nous résoudre à n'être, comme le veut Mr. de B[onal]d, que de grandes municipalités humblement soumises non pas aux Puissances voisines, mais à quelques agents subalternes et passionnés de ces Puissances.

C'est là la question. Votre choix paraît fait, Monsieur, comme le mien, veuillez donc travailler de votre côté comme je ne m'endormirai pas du mien. Des articles sages et bien faits, ainsi que vous le savez, dans un papier anglais modéré et répandu seraient bientôt répétés en F[ran]ce et partout, et pourraient exciter une indignation qui finirait peut-être par être partagée par les Puissants, ou tout au moins par les éclairer.

Je craindrais de vous ennuyer par mes longueurs, si je ne savais l'intérêt que vous prenez à cette importante affaire qui vient de nouveau troubler le peu de vie qui me reste et que j'espérais finir dans le calme et la douce paix.

Agréez, je vous prie, Monsieur, avec mes remerciements pour votre bonne lettre qui m'a fait un très grand plaisir, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Lausanne, le 21. 7. [18]23.

H. MONOD.

Ce calme, cette douce paix que Monod désire, il ne les trouvera pas à la tête d'un gouvernement : ses tracas continuent, ses craintes s'accroissent. Douze jours seulement se sont écoulés depuis l'envoi de cette longue lettre et déjà il reprend la plume, insiste auprès de Dumont pour la publication d'articles exposant la délicate situation de la Suisse et les ennuis que lui causent les grandes puissances, et se lamente sur le peu de résistance qu'offre le Vorort aux exigences des diplomates étrangers.

Le Vorort insiste.

A Monsieur Dumont, membre du Conseil représentatif, etc.
Genève.

Lausanne, le 2. 8. [18]23.

Monsieur,

Je vous accable de mes lettres, mais si vous voulez bien vous occuper des tracasseries qu'on nous suscite, il est nécessaire que vous soyez au courant. Je vous marquais dans ma dernière les explications que nous avions données au Vorort sur tout ce qu'on nous demandait, et notre refus d'acquiescer à la demande d'expulsion des trois personnes dont je vous parlais. Je vous disais de plus, je crois, qu'une lettre du Vorort qui avait croisé la nôtre me faisait craindre qu'il n'eût pas conservé la fermeté qu'il avait montrée jusques alors. La suite a prouvé que ma crainte n'était pas sans fondement.

Nous avons reçu une nouvelle lettre de cette autorité, dans laquelle elle rappelait fort au long ce qui s'était passé au sujet des Conventionnels, lors de leur expulsion, les réquisitions faites à ce sujet par les Puissances, les engagements pris par tous les cantons en réponse de ne les tolérer que provisoirement, mais de les renvoyer si on le leur demandait ;

le cas ayant lieu, nous ne pouvions, sans manquer aux engagements pris en Diète, refuser ; le Vorort se trouvait donc, nous disait-il, dans l'obligation d'insister pour les deux en question. Quant à Mr. C[om]te il insistait de même sous prétexte qu'il était dans la catégorie de ceux que, par le concordat fait dans la dernière Diète, les cantons s'étaient engagés à ne pas tolérer.

Nous avons répondu qu'après avoir recherché tout ce qui s'était passé depuis 1815 nous avions trouvé qu'en effet on avait pris des engagements dans le genre de ceux dont on nous parlait, mais que nous avions pensé que cela tenait à la circonstance du moment, que les Conventionnels en question étant venus une couple d'années après avec l'attache du ministre de France, nous n'avions pas imaginé être liés pour ces nouveaux venus, et que l'hospitalité que nous leur avions accordée dût être une espèce de piège pour eux, et eût dû nous conduire à attendre pour les expulser que l'âge et les infirmités eussent aggravé leur sort d'une manière peu humaine ! Cependant puisqu'on réclamait un engagement pris avec nos Confédérés, nous ne voulions pas qu'ils pussent nous reprocher d'y avoir manqué, et nous donnions les ordres en conséquence, bien entendu que nous n'entendions point coopérer à une espèce de déportation en Amérique, en sorte que nous nous contenterions de leur donner un passeport pur et simple pour le lieu qu'ils nous indiqueraient, et à ce défaut pour B[ern]e.

En venant à Mr. C[om]te, nous répondions qu'il était impossible en relisant le Concordat de voir qu'aucun des articles pût lui être applicable, qu'ici donc il n'y avait aucun engagement pris, et qu'en cédant nous nous croirions coupables envers la Suisse entière autant qu'envers nous-mêmes, puisque ce serait reconnaître l'obligation où elle serait d'obéir

à toute injonction qui lui serait faite, et que, ce premier pas fait, il faudrait céder sur tous les autres. Nous nous refusions donc à renvoyer Mr. C[om]te, déclarant qu'il n'y avait que la demande expresse qui nous serait faite de la part de toute la Confédération qui pourrait nous y engager.

C'est vendredi passé que nous avons écrit, nous n'avons pas encore de réponse ; mais aujourd'hui jeudi nous avons reçu de Mr. Comte une lettre digne de lui. Il nous annonce qu'il a appris la demande faite à son sujet par la F[ran]ce, appuyée par 5 Puissances, l'insistance du Canton directeur, nos refus, qu'à Dieu ne plaise que les persécutions qu'on lui suscite puissent être un sujet de lutte et de trouble pour un Pays qui l'a accueilli, etc., etc., en conséquence il prend ses arrangements pour partir. Nous avons conclu d'envoyer au Vorort copie de sa lettre qui, en terminant cette scandaleuse affaire d'une manière dont Mr. C[omte] a tout l'honneur, et les autres toute la honte, nous en laisse au moins la moindre part.

Si ceci finissait tout, Monsieur, nous pourrions non pas nous reposer sur nos lauriers, mais nous consoler par l'espérance de rester tranquilles. Malheureusement on ne peut guère envisager ce qui a eu lieu que comme une escarmouche par laquelle on a voulu nous tâter, et la manière dont nous l'avons soutenue fait préjuger ce qui arrivera, lorsque les grands coups se donneront. Je crains fort de voir la répétition de ce qui eut lieu en 1813 et 14. A la diète de 9bre 1813, dans laquelle on annonça la neutralité, le plus parfait ensemble régnait, je ne dis pas assez, c'était de l'enthousiasme, les petits cantons entre autres voulaient tout pourfendre et nous témoignaient la plus cordiale amitié ; en janvier suivant tout était sens dessus dessous, tout sentiment de dignité était perdu : au lieu de l'appât qu'on offrait alors pour diviser,

ne tenterait-on point aujourd'hui par celui du retour de l'aristocratie les cantons qui y tenaient jadis, et beaucoup de gens dans les nouveaux ne s'y laisseraient-ils pas prendre ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne veut plus d'esprit de liberté, voilà ce dont nous pouvons être bien sûrs.

Dans cet état de choses je reviens toujours à cette sage publicité dont nous parlions, si par une suite d'articles bien faits, qui éclaireraient sur ce qui se passe, et seraient nourris par quelques réflexions évidentes et calmes, on pouvait ramener les Puissants de bonne foi, réchauffer les tièdes, faire honte aux lâches, et démasquer les hommes corrompus ou prêts à l'être, on parviendrait peut-être sinon à prévenir les coups, au moins à les affaiblir. Je vous soumets ma façon de voir, Monsieur, si vous voyez autre chose à quoi je puisse être bon, veuillez m'en faire part, mais c'est le moment ou jamais où les amis de leur pays et d'une sage liberté doivent se rallier, s'entendre et réunir leurs efforts pour les sauver, s'il est encore possible.

Agréez, Monsieur, avec mes doléances, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

H. MONOD.

P.-S. — J'ai renvoyé à aujourd'hui vendredi 3. 8. l'envoi de ma lettre, pensant que nous aurions peut-être quelque chose de B[ern]e, nous n'avons rien reçu.

Quarante-huit heure plus tard, Monod reprend la plume :

Monsieur Dumont, membre du Conseil représentatif, etc.
Genève.

Belair sur Morges, le 5. 8. [18]23.

Monsieur,

Ce n'est qu'hier matin qu'on a remis chez moi à Lausanne votre lettre du 30. 7. passé, qui m'a été renvoyée le soir ici

où je suis depuis avant-hier soir chez mon fils [1], ainsi elle a croisé celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire avant-hier vendredi. Comme je compte rester ici une quinzaine de jours, j'aurais un grand regret de vous manquer si vous venez à Lausanne dans l'intervalle : J'aimerais donc beaucoup à être prévenu à temps du jour, ou ce qui m'arrangerait bien mieux, Monsieur, serait que vous voulussiez accepter le dîner en passant, ce qui vous détournerait très peu, la campagne que j'habite n'étant pas à plus de vingt minutes de Morges, où en vous adressant à mon gendre le Dr. Mazelet vous trouveriez quelqu'un de fort empressé à vous y conduire. En attendant un mot de réponse là-dessus, je vous dirai que je n'ai aucun doute que ce qu'on vous marque d'Angleterre sur les personnes qui ne sont pas fâchées d'être contraintes ne soit très vrai, mais il me semble que c'est une raison de plus pour suivre à notre idée de publicité ; et s'il est douloureux pour un Suisse d'avoir à révéler la conduite peu honorable du gouvernement de sa Patrie, si c'est là un moyen de le ramener à ce qu'il se doit, il n'y a pas à hésiter.

Or, sans trop compter sur l'efficace de ce moyen, comme c'est peut-être le seul qui se présente, je crois toujours important de le tenter. Je suis au reste si fort de votre avis sur les titres d'honneur, les croix et toutes ces babioles, que je regardai plutôt comme une humiliation celle qui me fut adressée dans le temps, et que je ne me décidai à ne pas la refuser que sur l'observation qui me fut faite de l'effet fâcheux qui pourrait en résulter pour mon Canton, qu'une telle démarche ferait d'autant plus noter de principes de jacobinisme ; c'est cette même crainte qui nous a empêchés de porter la loi prohibitive que vous avez.

J'ai eu le plaisir de voir hier Monsieur votre neveu

[1] Henri Monod, 1783-1850, député au Grand Conseil et à la Diète, Colonel fédéral.

J[acob] Duval, avec lequel je dîne aujourd'hui ; nous avons sans doute beaucoup parlé des tristes circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, je lui ai même lu la dernière lettre par laquelle nous refusions de congédier Mr. C[om]te, mais comme j'ai vu qu'il ignorait notre correspondance, je ne lui en ai point parlé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

H. MONOD.

* ** *

D'une discrétion absolue même vis-à-vis de son neveu favori et confident Jacob Duval, Etienne Dumont paraît hésiter encore à saisir la presse anglaise de la question des réfugiés politiques en Suisse. Mais, dès avant le début de sa correspondance avec Monod, il avait fait part de la situation à son ancien élève, lord Lansdowne. Celui-ci, en effet, lui avait écrit le 9 juin 1823 : « Nous avons eu ici des échos sinistres de l'état politique de la Suisse en ce qui concerne ses relations avec l'étranger, mais je pense que vous ne laisseriez pas votre république en danger sans nous le faire savoir ». Et le 10 juillet : « Depuis que je vous ai écrit, j'ai reçu votre bonne lettre et l'exposé de la situation politique actuelle de la Suisse, qui, bien que moins mauvaise que je n'avais été amené à le craindre, est, je pense, loin d'être satisfaisante. En vérité, il est impossible de savoir quand on pourra faire cesser le système qui consiste à gouverner l'Europe par une police royale, ou comment on pourra le concilier avec l'indépendance réelle des Etats. » (Lettres inédites de mon dossier.)

En revanche, je n'ai rien trouvé dans les lettres d'Angleterre sur la question des décorations, introduite par Dumont dans sa discussion avec Monod.

Maintenant que, grâce à ce dernier (et grâce au soin avec lequel Dumont a conservé ses lettres), nous connaissons le « dessous des cartes », jetons un coup-d'œil sur le « dessus » des mêmes cartes, tel qu'il était à cette époque montré au public par les communications officieuses faites à la presse. On lisait dans la *Gazette de Lausanne* du 8 août 1823 :

« Le rapport fait à la diète sur les communications du gouvernement relatives à la presse et à la police à exercer sur les étrangers, a offert le plus haut degré d'intérêt. La commission, chargée d'examiner cette grande question, a trouvé dans les circonstances actuelles, des motifs suffisants pour l'établissement d'une surveillance de police uniforme et concordante sur les deux objets sus-mentionnés ; mais elle est restée unanime dans sa conviction, que, par cette surveillance, il ne pouvait et ne devait être porté aucune atteinte, ni aux rapports établis par l'acte fédéral, ni aux droits de souveraineté des cantons. Il a donc été reconnu qu'une invitation pressante serait adressée dans ce sens par la diète aux gouvernements cantonaux.

» Ainsi, la commission a proposé, au sujet de l'abus de la presse, que les autorités supérieures de tous les cantons seraient invitées à prendre des mesures sérieuses et suffisantes pour que les gazettes, journaux, ouvrages périodiques et brochures, en parlant des pays étrangers, eussent le plus grand soin d'écarter tout ce qui pourrait blesser les égards dûs aux puissances amies, ou occasionner de leur part des plaintes fondées, et qu'à cet égard on ne s'attachât pas seulement à la punition des contrevenants, mais principalement à empêcher de semblables publications.

» A l'égard de la police sur les étrangers, la commission a proposé d'éviter par des mesures suffisantes l'entrée ou le séjour en Suisse de réfugiés qui, à cause de crimes commis,

ou pour avoir troublé la tranquillité publique, ont quitté leur patrie ou se trouvent poursuivis pour de pareils objets, ainsi que d'étrangers admis à séjourner en Suisse et qui en abuseraient pour entreprendre des menées dangereuses contre le gouvernement légitime d'une puissance amie, ou pour troubler la tranquillité et la paix intérieure ; de ne permettre l'entrée des étrangers en Suisse que lorsqu'ils se trouvent munis de pièces émanées des autorités de leur domicile et par lesquelles ils seront suffisamment légitimés ; et, dans le cas d'un séjour prolongé, ces pièces de légitimation doivent être reconnues par les ministres de leur gouvernement accrédités près la Confédération suisse, lorsque leur gouvernement y entretiendra un ministre.

» La diète a adopté à l'unanimité les propositions de sa commission, et le décret y relatif a été transmis à tous les gouvernements. »

Si, à la lecture de ce communiqué, le bon public voulut bien se laisser rassurer, Monod, lui, devint de plus en plus inquiet en raison des intrigues qui se multipliaient et dont son imagination, semble-t-il, exagérait encore la portée. Très ému, il reprit la plume :

Intrigues d'agents subalternes.

Monsieur Du Mont, membre du Conseil représentatif, etc.
Genève.

Monsieur,

Les nouvelles depuis vous ne sont rien moins que stériles. On a eu avis de démarches clandestines qu'on tente dans notre canton pour renouveler la demande du retour à l'ancien régime ; le sel mis à 5 Kreutzer au lieu de 4 qu'on le payait ci-devant sert de texte principal à la demande, qui

doit être présentée secrètement aux Puissances. La police de Genève est-elle bien disposée quant à son esprit, et croyez-vous qu'elle voulût coopérer à rechercher sous main la trame ? Nous avons chez nous un de vos matadors que j'ai lieu de croire qui n'y est pas étranger, le ci-devant seign[eu]r de Vincy ; je ne sais si par ses tenants et ses aboutissants dans votre ville on ne pourrait point découvrir quelque chose.

Berne se laissera-t-il encore prendre à ce piège ? C'est ce qui est plus à craindre qu'à désirer. N'en sera-t-il point de nouveau dupe ? j'en ai quelque soupçon, croyant qu'on trame contre la Suisse autre chose qu'un retour à l'ancien régime. En effet, outre que ce retour, en occasionnant un bouleversement général, offre les plus grandes difficultés et ne ferait qu'y préparer de nouvelles crises, il ne détruirait pas complètement cet esprit de liberté qui perce toujours plus ou moins dans tout Etat constitué en république. Je ne sais donc s'il ne s'agirait point d'anéantir en Europe cette forme de gouvernement dont la propagation dans le nouveau monde effraie les maîtres de l'Ancien.

Dans ce but on n'aurait qu'à revenir à une proposition qui eut lieu lors de la distribution des peuples au Congrès de Vienne ; il fut question d'y donner aussi la Suisse en indemnité à quelque Prince ; l'embarras du choix fut, dit-on, ce qui arrêta. On s'entendrait peut-être mieux aujourd'hui, nous avons dans ce moment à Lausanne le jeune p[rin]ce de S[uè]de qui y a été en partie élevé, je suis sûr qu'il plairait fort à notre rue de Bourg, et peut-être conviendrait-il également aux Puissances, il descend par sa mère des Zähringen ; vous comprenez que ce serait d'autant mieux revenir aux anciens temps.

Il est inutile de vous dire, Monsieur, que tout ceci part

de mon imagination ; ne m'étant pas donné de pénétrer dans l'antre du Lion, je ne puis m'en tenir qu'aux conjectures : ce qu'il y a de sûr, c'est que nous sommes sous la pâte, et il ne l'est pas moins, par ce qui se passe, que nous n'en sortirons pas tels que nous sommes ; une lettre que je reçois d'une personne qui me donne de temps en temps des avis qu'a toujours justifiés l'événement, m'en persuaderait lorsque tout le reste ne me le dirait pas. Voici donc ce que me dit cette personne instruite :

« La diplomatie va vous laisser tranquilles en Suisse pour tout l'hiver, dans ce sens que, sauf des accidents imprévus, vous n'entendrez pas parler jusqu'au printemps d'injonctions adressées au Directoire fédéral sous forme de notes diplomatiques. Mais je dois vous prévenir que la diplomatie ne dormira pas ; on vous parcourra dans tous les sens, pour préparer des voies de corruption et surtout pour exploiter les haines, dont le germe est dans la différence des opinions religieuses ou politiques. Ce qui doit attirer le plus votre attention, c'est les faux libéraux qu'on lancera parmi les patriotes suisses, pour les compromettre : on voudra fabriquer une conspiration pour la punir, il faudra donc commencer par lancer des agents provocateurs. Je sais bien qu'un homme distingué qui a une vieille expérience et qui possède la connaissance des hommes, discerne sur la première phrase un faux libéral d'un vrai patriote. Mais les hommes distingués sont rares, et à mon avis c'est un de leurs devoirs de prémunir contre des surprises les hommes bien intentionnés qui n'ont pas les mêmes avantages qu'eux. »

Le conseil est fort sage, mais il faudrait dans ce pays surtout plein de petites villes et de réunions journalières être toujours là et partout pour arrêter les langues et fer-

mer les bouches, et qu'est-ce qu'un pays que peut perdre un propos du premier sot qui bavarde ? Il n'est pas moins vrai que l'extrait que je vous communique explique très bien les démarches dont je parle en commençant. La même manœuvre eut lieu sur la fin de 1814, et au commencement de 1815, lors du traité fait à Vienne entre 3 puissances contre la Russie ; on pensait alors à commencer les opérations en détruisant l'œuvre de cette dernière puissance en Suisse, les événements du temps déjouèrent la trame, mais j'ai en mains le plan qu'un hasard m'a procuré, il y a quatre à cinq ans.

On me marque encore qu'en Suisse l'apathie est générale excepté parmi le clergé catholique qui *travaille avec succès,* ce sont les termes. Je ne sais si vous savez qu'à la tête de l'Etat major g[énéra]l suisse dont vous connaissez le C[olone]l est un Fribourgeois notre ennemi particulier, qui a dans sa manche à peu près tous nos officiers aux gardes, et qui vint exprès dans son pays, lorsqu'il fut question de mettre de côté Girard [1] et de le remplacer par les Jésuites. Vous jugerez d'après tout cela les moyens et les ressources.

Maintenant que faire ? Surveiller sans doute autant que possible, et si vous croyez qu'on s'y prête chez vous où l'on est plus adroit que chez nous, ce serait fort bon : si ensuite l'on découvre quelque chose, tomber dessus à bras raccourci et promptement. Voyez-vous quelqu'autre moyen ? La publicité dans ce cas-ci, au lieu de déjouer, ne tendrait-elle pas plutôt à rendre simplement plus circonspect et peut-être par là-même à agir plus sûrement. Je vous soumets ces observations ; si vous ne partagez pas mes craintes, je vous prierai seulement de ne parler de l'extrait que je vous communique que de manière à ne compromettre personne, et [à ce] que l'on ne pût venir à reconnaître l'auteur de l'avis.

[1] Le père Girard.

On me marque que Mr. C[omt]e a obtenu le visa de son passeport par le m[inistr]e des Pays-Bas, et q[u'il] doit se mettre en route au 1er jour.

Veuillez, Monsieur, en me rappelant au souvenir de Mons[ieur] votre compagnon de voyage, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le 19. 8. [18]23.

H. MONOD.

Le compagnon d'Etienne Dumont, éternel voyageur, était son cher ami Bellot : du 10 juillet au 11 août, ils parcoururent ensemble la Suisse.

Et le « ci-devant seigneur de Vincy » ? — Il s'agissait, sans nul doute, de François-*Auguste* Maurice de Vasserot, 1754-1841, dernier seigneur de Vincy, qui, après une vie militaire mouvementée dans les régiments suisses à l'étranger, s'établit dans le canton de Vaud et en 1804 fut reçu bourgeois de Berne, à qui il envoya deux oursons en témoignage de reconnaissance. En 1815, les commissaires du roi Louis XVIII dans les départements de l'Est eurent de fréquents conciliabules avec lui à Vincy : ils cherchaient à obtenir en Suisse des armes et de l'argent ; aussi le gouvernement vaudois fit-il une perquisition dans son château [1]. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que Monod ne l'ait pas porté dans son cœur.

Quelques noms, encore, à identifier dans la mesure du possible à propos de cette lettre :

le chef de l'Etat-major de l'armée fédérale était alors l'« Oberst-quartiermeister » Hans-Konrad Finsler ;

l'officier fribourgeois était ou le colonel Charles-Emma-

[1] Consulter : *Le Château et l'ancienne Seigneurie de Vincy,* par Gaston de Lessert, Genève, Kundig, 1912.

nuel von der Weyd, nommé à l'Etat-major en 1820, ou le lieutenant-colonel Niklaus de Reynold, nommé en 1822 ;

le prétendu prétendant au trône suisse était Gustave de Wasa, né le 9 novembre 1799, fils du roi Gustave IV qui avait dû abdiquer en 1809 au profit de son oncle Charles XIII, et qui dès lors résida en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse. La mère du jeune candidat était une princesse badoise de la famille des Zähringen, Frédérique, fille du prince héritier Charles-Louis.

Passons à la sixième lettre, et nous constaterons que l'ombre du prince suédois s'efface de l'horizon du landamman vaudois, mais que les craintes relatives à l'espionnage politique des grandes puissances demeurent :

Monsieur Du Mont, membre du Conseil représentatif, etc.
Genève.

Monsieur,

Tout en vous demandant le plus grand secret sur l'avis donné d'une manière très confidentielle que je vais vous communiquer, je laisse à votre prudence à voir ce que vous ferez avec vos amis pour les mettre en garde, et les engager à beaucoup de circonspection. Un docteur médecin Morrisson doit être parti de Londres, chargé par l'opposition de voir ce qui se passe en Suisse, et de s'entendre avec les intéressés sur la manière dont les membres de cette opposition devront se prononcer à ce sujet. Jusques là il semble qu'il n'y ait rien que de bien : mais trois Puissances à qui le personnage est suspect ont donné ordre de le surveiller et de suivre toutes ses démarches, lesquelles, comme vous pensez bien, sont à leurs yeux très révolutionnaires, et qu'elles feront envisager sur ce pied. Voilà ce qui doit faire tenir en garde, car il faut éviter tout prétexte si on le peut.

Nous avons eu communication des réponses aux notes, elles sont en général dans un très bon sens, celles à l'Aut[riche] et à la F[ran]ce en particulier, développées avec dignité et assez de fermeté, celle à la Pr[usse] assez adroite et pleine d'égards. Le commencement de celle à la Pr[usse] rappelle notre révolution un peu d'après les principes de la lettre à Ra[ou]l R[ochett]e, le reste n'est pas mal. Sur le tout l'esprit de ces réponses semblerait assez conforme à celui qui régnait en Diète, dont les actes subséquents s'étaient plus ou moins écartés. Si donc la confiance ne peut être entièrement revenue, la défiance est moins grande.

Jusques à présent nous n'avons rien de nouveau sur les projets d'adresse dont je vous avais parlé ; on m'a dit seulement qu'il ne devait pas y avoir de conclusion positive, on se bornait à des plaintes sur le nouveau régime. On a eu d'ailleurs quelque indice de pourparlers qui devaient avoir eu lieu pour se concerter dans le but de demander un prince f[rançai]s. Tout cela est encore fort dans le vague ; ce qui me paraît en résulter de plus clair, c'est que l'avis dont je vous parlais qu'on allait nous parcourir en tous sens est réel, cette dernière histoire de Prince qui a l'air si ridicule ayant excité l'animadversion d'une de nos autorités subalternes qui n'avait aucune idée de machinations.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous réitérer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Laus[anne], le 28. 8. [18]23.

H. MONOD.

Nous renvoyons, pour ce qui concerne la « lettre à Raoul Rochette », aux observations que nous avons formulées à propos de F. C. de la Harpe.

(A suivre.) Jean MARTIN.